

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 23 juin 2020

Docteure Hélène Boisjoly  
Doyenne de la Faculté de médecine  
Université de Montréal  
Pavillon Roger-Gaudry, bureau P407  
2900, boulevard Édouard-Montpetit  
Montréal (Québec) H3T 1J4

Madame la Doyenne,

La présente est pour vous confirmer un financement relatif au programme de Majeure en soins préhospitaliers d'urgence avancés (Programme). Nous vous autorisons un montant total de 500 000 \$ pour l'exercice financier 2020-2021. Vous trouverez ci-dessous les précisions budgétaires applicables :

- Une somme de 400 000 \$, récurrente, pour le maintien du Programme;
- Une somme de 100 000 \$, répétitive et sous reddition de comptes, aux fins de la dispensation des cours par les urgentistes, les médecins de famille et les spécialistes.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux s'engage à majorer son engagement d'un montant non récurrent pouvant aller jusqu'à un maximum de 116 000 \$, afin que votre établissement puisse prendre les mesures nécessaires dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19. Prenez note que cette somme est soumise à la présentation de pièces justificatives probantes.

Montant	Nature	Traitement
400 000 \$	Récurrent	Subvention
100 000 \$	Répétitive	Reddition comptes
116 000 \$	Non récurrent	Pièces justificatives

... 2

Veillez également noter qu'advenant la cessation des activités du Programme, les engagements pour le financement sur une base récurrente de même que sur une base répétitive prendraient fins. De plus, le montant accordé aux fins de la dispensation des cours par les urgentistes, les médecins de famille et les spécialistes sera revu annuellement en fonction de votre reddition de comptes.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Doyenne, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,



Lucie Opatrny, M.D., M.Sc., MHCM

p. j. Besoins COVID-19

c. c. M<sup>me</sup> Dominique Savoie, MSSS

N/Réf. : 20-AU-00868